



Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 novembre 2019

n° 145-19

Objet : RS - Avenant n° 1 à l'accord-cadre F19008 relatif à l'acquisition de véhicules utilitaires légers électriques équipés de prolongateur d'autonomie à hydrogène

- date de convocation le 08 novembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze novembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, salle La Bisserraine, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 39

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Frédéric Bret à Christophe Richel - de Philippe Gamen à Luc Berthoud - de Lionel Mithieux à Xavier Dullin - de Sylvie Vuillermet à Christiane Boisselon

- conseillers excusés : 9

Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Luc Meunier - Marie Perrier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 14 novembre 2019

délibération n° 145-19

objet **RS - Avenant n° 1 à l'accord-cadre F19008 relatif à l'acquisition de véhicules utilitaires légers électriques équipés de prolongateur d'autonomie à hydrogène**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, rappelle qu'un accord-cadre a été notifié en mars 2019 à l'entreprise Renault Duverney Savoie Automobiles, pour la fourniture de Kangoo ZE H2, véhicules utilitaires légers équipés d'une pile à combustible, dans le cadre d'un groupement de commandes constitué avec la Ville de Chambéry, la Ville de La Motte-Servolex, le Département de la Savoie et le SDIS de la Savoie, dont Grand Chambéry est le coordonnateur.

Suite à la commercialisation de ce Kangoo ZE H2 au grand public, Renault a annoncé un prix plus attractif que celui proposé initialement à l'accord-cadre et, en parallèle, rend obligatoire l'acquisition de la batterie.

Par conséquent, un avenant n° 1 est nécessaire pour prendre en compte les prix nouveaux contenus dans la nouvelle proposition financière du titulaire.

Pour rappel, selon les conditions initiales de l'accord-cadre, le prix d'un Kangoo ZE H2 en version de base (sans accessoires spécifiques) s'élevait à 40 528 € HT, bonus écologique déduit, un coût de fonctionnement annuel de 1 400 € HT devant être ajouté pour la location de la batterie, soit un coût de 11 200 € HT sur 8 ans (durée de vie moyenne d'une batterie), représentant un coût d'acquisition complet de 51 728 € HT.

Renault annonce un nouveau prix à 42 300 € HT, bonus écologique déduit et achat intégral de la batterie inclus, soit une baisse du prix d'environ 18 %.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et de leurs avenants,

Vu l'accord-cadre F19008,

Vu le code de la commande publique,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'avenant n° 1 à l'accord-cadre F19008 selon les nouveaux prix du titulaire Renault Duverney Savoie Automobiles,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 145-19

Objet de l'acte : RS - Avenant n° 1 à l'accord-cadre F19008 relatif à l'acquisition de véhicules utilitaires légers électriques équipés de prolongateur d'autonomie à hydrogène

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 14 novembre 2019

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191114-lmc1H22699H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22699H1

Date de transmission en Préfecture : 21 novembre 2019

Date de réception en Préfecture : 21 novembre 2019

Période d'affichage : du au